



L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES ÉTRANGERS DANS LE CADRE DE LA RÉCIPROCITÉ



LA RÉCIPROCITÉ : UN PRINCIPE À DÉVELOPPER



L'engagement de Service Civique permet l'accueil de volontaires de nationalité étrangère résidant en France (sous conditions d'éligibilité) ou dans l'Espace Économique Européen. Il permet aussi l'accueil de volontaires de tous les pays qui accueillent des volontaires français « sous réserve des dispositions régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France »
(Art. L120-4 du code du service national).

En effet, le principe de réciprocité permet, à tous les pays accueillant des volontaires français, d'envoyer en France leurs ressortissants pour effectuer un engagement de Service Civique.

Le principe de réciprocité permet ainsi de recevoir en France un jeune étranger venu expressément en France pour réaliser une mission de Service Civique.

La réciprocité est au cœur des relations entre pays et structures partenaires et participe au rééquilibrage des échanges et des parcours de mobilité entre les pays.

L'application du principe de réciprocité ne nécessite pas pour la structure d'accueil d'avoir envoyé des volontaires à l'étranger, ni d'en envoyer et d'en recevoir simultanément.

ÉTAPES POUR ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES VENANT DE L'ÉTRANGER DANS LE CADRE DE LA RÉCIPROCITÉ



1. DISPOSER D'UN AGRÉMENT :

Vous devez disposer d'un agrément de Service Civique en cours de validité pour accueillir un volontaire venant de l'étranger. Si ce n'est pas le cas, vous devez soit

déposer une demande d'agrément sur notre site internet, soit recourir à la mise à disposition de volontaires par un autre organisme agréé à travers l'intermédiation.

2. CONSTRUIRE UN PARTENARIAT AVEC UNE STRUCTURE D'ENVOI À L'ÉTRANGER :

L'accueil de volontaires venus de l'étranger pour effectuer une mission de Service Civique est à privilégier dans le cadre d'un partenariat (existant ou en cours de structuration) avec un organisme à l'étranger qui contribue à identifier et à accompagner les volontaires étrangers dans leur mobilité. Toutefois, il est aussi possible d'accueillir un volontaire qui vous a soumis directement sa candidature sans l'intermédiaire de ce partenaire. L'objectif de l'accueil en réciprocité reste cependant de structurer un partenariat avec un organisme à l'étranger pour créer des mobilités dans la durée. France Volontaires et les Espaces Volontariat peuvent vous aider à identifier ces partenaires dans différents pays.

Prendre le temps d'informer votre partenaire sur les spécificités du Service Civique et sur vos actions est indispensable, tout comme il est nécessaire pour vous de comprendre les objectifs et actions de votre partenaire. Vous pourrez sur cette base convenir du projet : préparation et formation du volontaire, organisation concrète de l'accueil, activités confiées au volontaires durant sa mission, etc. Il est tout aussi important de clarifier entre vos deux structures les règles de prise en charge financière des voyages et de l'hébergement du volontaire en France. Votre partenaire à l'étranger est essentiel pour la bonne intégration et l'accompagnement du volontaire tout au long de son parcours, de sa préparation avant le départ à la valorisation de son expérience au retour. Ce projet peut s'inscrire dans une convention de partenariat plus globale.



3. CHOISIR LE VOLONTAIRE :

Qu'il soit présenté par votre partenaire ou qu'il ait candidaté directement, vous

devez vous assurer de son éligibilité et de sa motivation à réaliser un Service Civique et la mission proposée.

4. RÉALISER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Dans un premier temps, vous devez établir le contrat d'engagement du volontaire via le modèle de contrat disponible en ligne ici, le signer et le faire signer au jeune.

Ce document ne vaut pas contrat d'engagement tant que le contrat n'a pas été saisi dans ELISA et validé, mais il appuiera la demande de VISA du jeune. Ce dernier doit donc effectuer une demande de visa et être également en possession d'un passeport valide.





Lorsque le visa est obtenu et après avoir édité le contrat d'engagement du jeune dans ELISA, vous devez **impérativement remplir ce tableau et l'envoyer à reciprocite@service-civique.gouv.fr**, avec les copies du passeport et du VISA du jeune.

Cette démarche est indispensable afin de vérifier l'éligibilité du jeune et valider sa venue auprès de l'Agence du Service Civique, qui informera ensuite l'Agence des Services et de Paiement (ASP) pour procéder à la validation du contrat.



5. PRÉPARER L'ARRIVÉE DU VOLONTAIRE EN FRANCE :

En amont de son arrivée, vous aurez préparé son accueil selon les modalités convenues avec votre partenaire. Certaines démarches doivent être menées rapidement et dès son arrivée : accompagner le volontaire pour l'ouverture d'un compte bancaire personnel en France et pour l'affiliation à la sécurité sociale française auprès de la

CPAM (affiliation de droit avec le statut de volontaire en Service Civique). Un RIB français est nécessaire pour que l'ASP valide le contrat et déclenche le versement des indemnités. Nous vous encourageons à privilégier les banques connaissant déjà votre structure ou ses membres. Pour ne pas laisser le volontaire démuni et faciliter son installation les premières semaines, vous pouvez lui verser une première avance de la prestation de subsistance.

POINTS DE VIGILANCES



VISA :

Le VISA devant être demandé et obtenu par le jeune pour effectuer sa mission en France est le visa VLS-T, long séjour temporaire, avec la mention « dispense temporaire de titre de séjour ».

Attention :

- **L'obtention du VISA peut être longue.** Veiller à prendre en compte ce délai pour fixer les dates de début et de fin de mission, qui devront impérativement correspondre à la période de validité du VISA ;

- **Le VISA avec mention « Volontaire » n'est pas éligible** pour une mission de Service Civique en France.

Une fois obtenue, **le VISA ne pourra pas être prolongé en France.**

Le volontaire doit quitter la France à la fin de son Service Civique.



HÉBERGEMENT EN FRANCE :

Avant l'arrivée du volontaire, vous devez vous assurer qu'un logement est bien disponible, dans des conditions financières connues et accep-

tées par chaque volontaire avant son départ. **Une attestation d'hébergement, à fournir au volontaire, est généralement nécessaire pour sa demande de visa.**



FRAIS ET RÉSERVATION DU DÉPLACEMENT INTERNATIONAL :

Vous devez clarifier comment est répartie la prise en charge des frais de voyage entre votre structure, la structure partenaire et le volontaire.

Un soutien en trésorerie peut être envisagé pour ne pas exclure les volontaires ayant peu de ressources. La réservation du transport international aller-retour doit être effectuée aux dates prévisionnelles de la mission, en vue de la demande de VISA du volontaire.



COUVERTURE MALADIE ET ASSURANCES :

L'affiliation à la sécurité sociale française est obligatoire mais peut prendre du temps et ne pas couvrir l'ensemble des frais du volontaire.

Nous vous encourageons à adhérer à une assurance rapatriement et à une complémentaire santé pour que le volontaire bénéficie d'une assurance complète.



PENSER L'ACCUEIL ET LE CHOC CULTUREL :

Accueillir un jeune volontaire étranger est différent de l'accueil d'un volontaire français en Service Civique : choc culturel, mal du pays, apprentissage de la langue, etc. sont autant de phénomènes qui se rajoutent à l'accomplissement de sa mission. Il est important d'avoir cela en tête pour que l'expérience de Service Civique soit la plus positive possible. À cette fin, nous vous suggérons quelques pistes non-exhaustive pour préparer votre accueil :

- S'être documenté sur le pays du volontaire, son histoire et sa culture, la situation des jeunes, etc.

- Organiser un accueil convivial dès l'arrivée à l'aéroport/la gare ; visite des lieux d'activité et rencontre des équipes ; accompagnement pour découvrir le logement, etc.
- Intégrer le volontaire dans son nouveau territoire : présentation des personnes, des structures et des lieux collectifs (médiathèque, club de sports, groupes divers, transport, lieux où faire ses courses, etc.).
- Aider à la pratique du français si nécessaire (ateliers de discussions, cours adaptés, etc.).

RESSOURCES

- Présentation de la procédure à suivre sur le site de l'Agence du Service Civique
- Vers plus de réciprocité dans le volontariat - Guide pour faciliter la mobilisation de volontaires internationaux sur le territoire français (France Volontaires - 2018)
- Tableau à fournir obligatoirement à l'Agence du Service Civique
- Accueillir des volontaires internationaux en Service Civique en France - Guide d'accueil administratif (France Volontaire - 2018)
- Focus sur les VISA et exemples de pièces justificatives (Guide de France Volontaires)
- Focus sur les pistes d'hébergements (Guide de France Volontaires)
- Pour aborder les changements culturels : le Culturoscope. Pour avoir des repères et suivre les évolutions des volontaires dans leur expérience de mobilité internationale : la Courbe du volontariat (Solidarités Jeunesses)